SIGNALISATION NECESSAIRE

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 2 bandes

Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

R2.3. (2Dév.)

AGW 16/12/2020

A31	B19	B21	C3		C46	F39
900	700	400 x 600	700		700	1100 x 1300
4	1	1	4 (6)	1	4	2
F41 Déviation	F45	F47	Add. EXCEPTE CIRCULATION LOCALE	Annexe 2 - Type IIc AGW 16/12/2020	Dispositif Annexe 4	Responsable Signalisation RS H. lettres 12 cm. 1500 x 900
	400 x 600	400 x 600	700 x 200			
x (7)	2	4	4 (6)		2 (6)	4
ZONE DE SECURITE 0,50 M						
(8)						

R.3

Remarques:

1. Les distances mentionnées sont approximatives et mesurées à partir de la déviation;
   elles peuvent être adaptées à la disposition des lieux moyennant correction des indications additionnelles.
2. Si la disposition des lieux l'impose, une limitation de vitesse à 30 km/h peut être placée à 150 m.
3. Si présence de trottoir et ou piste cyclable: voir chantier de 4°catégorie.
4. Les barrières délimitant le chantier sont surmontées en leur milieu par un signal C3, complété éventuellement par le panneau additionnel "EXCEPTE CIRCULATION LOCALE". Le bord inférieur de ce signal se trouve au moins à 1,50 m du sol. Un feu jaune-orange clignotant est placé au-dessus du signal.
5. L'itinéraire de la déviation est entièrement balisé.
6. Une zone de sécurité de 0,50 m est constituée entre le balisage et la zone de travail.

Signal placé dans dispositif Annexe 3 - Type I.

- Le nombre de signaux est donné à titre indicatif.

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

Routes à 2 bandes

Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

R2.3. (2Dév.)

AGW 16/12/2020

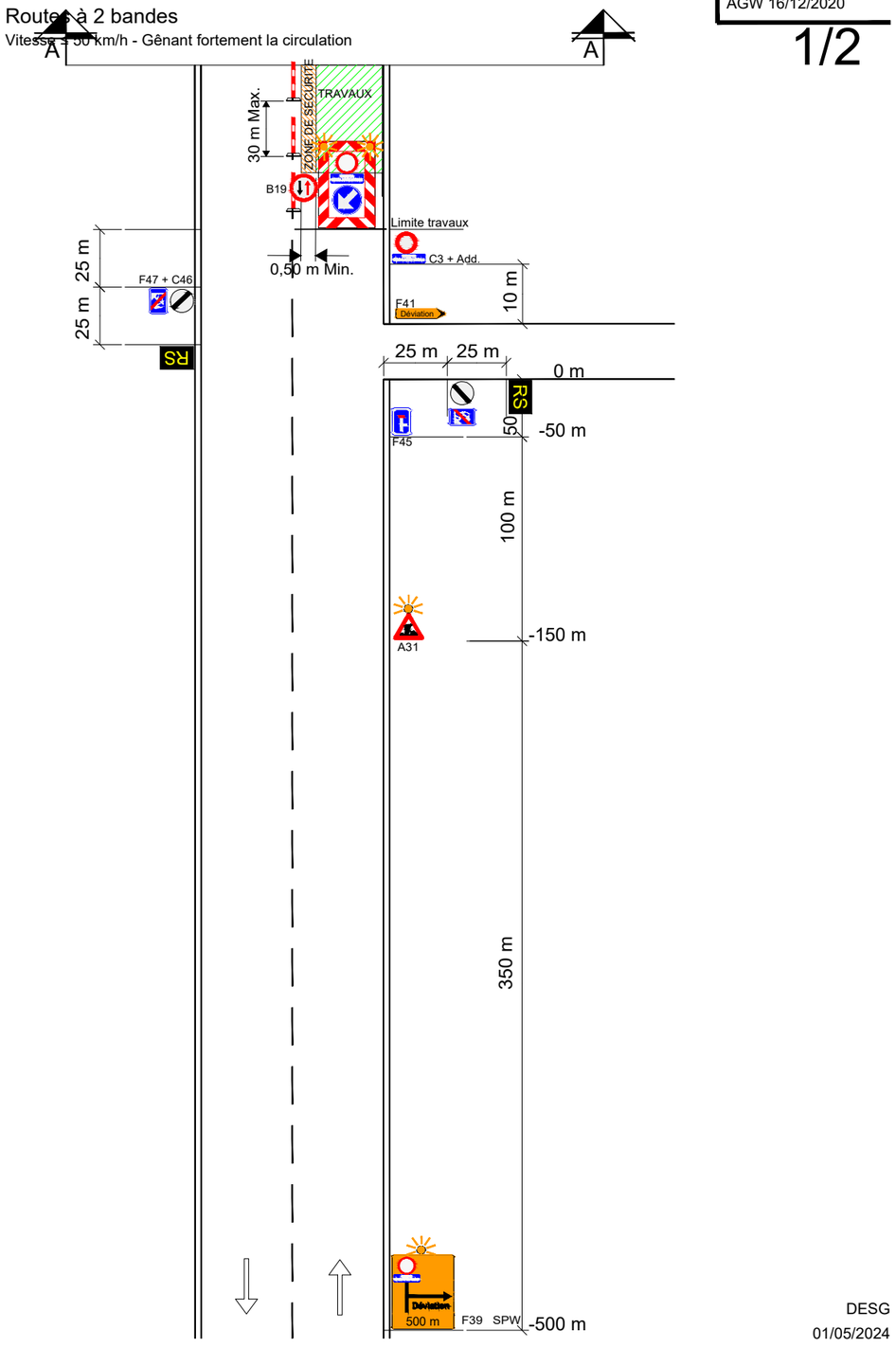

DESG

01/05/2024

R.3

CHANTIERS DE 3ème CATEGORIE

R2.3. (2Dév.)
AGW 16/12/2020
2/2

Routes à 2 bandes

Vitesse ≤ 50 km/h - Gênant fortement la circulation

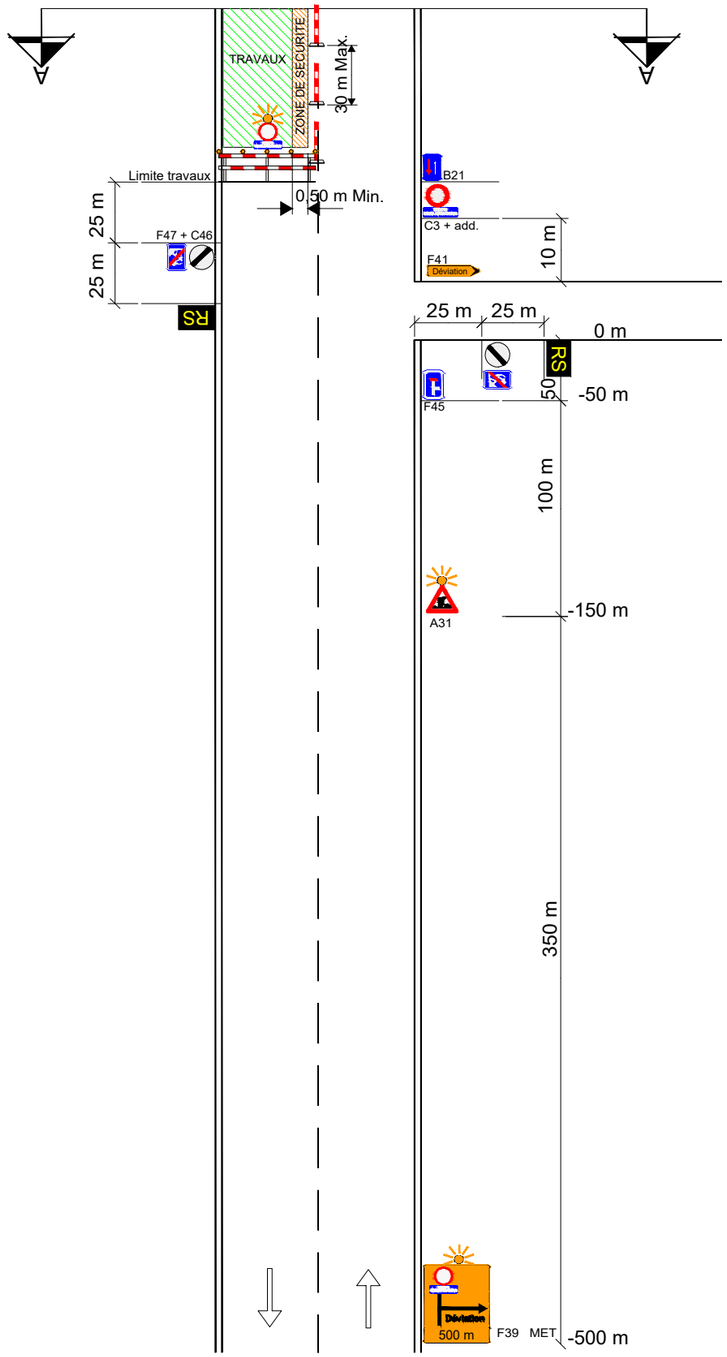

DESG
01/05/2024